

Recherches sociographiques



La relève agricole au Québec, une affaire de fils... et de filles

Colette Dumas, Jean-Pierre Dupuis, Francine Richer et Louise St-Cyr

Volume 37, numéro 1, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057009ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057009ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dumas, C., Dupuis, J.-P., Richer, F. & St-Cyr, L. (1996). La relève agricole au Québec, une affaire de fils... et de filles. *Recherches sociographiques*, 37(1), 39–68. <https://doi.org/10.7202/057009ar>

Résumé de l'article

Une analyse comparative de l'établissement de 15 filles et de 15 garçons sur la ferme familiale permet de cerner les facteurs favorables à la relève agricole au Québec. Elle révèle d'abord que, contrairement aux croyances populaires, ce n'est pas l'absence de garçons qui explique l'arrivée des filles à la succession de leurs parents. En fait les filles partagent avec les garçons un même amour du mode de vie agricole et elles bénéficient tout autant du soutien de leurs parents. Certaines différences sont tout de même perceptibles entre le cheminement des filles et celui des garçons.

LA RELÈVE AGRICOLE AU QUÉBEC, UNE AFFAIRE DE FILS... ET DE FILLES*

Colette DUMAS
Jean-Pierre DUPUIS
Francine RICHER
Louise ST-CYR

Une analyse comparative de l'établissement de 15 filles et de 15 garçons sur la ferme familiale permet de cerner les facteurs favorables à la relève agricole au Québec. Elle révèle d'abord que, contrairement aux croyances populaires, ce n'est pas l'absence de garçons qui explique l'arrivée des filles à la succession de leurs parents. En fait les filles partagent avec les garçons un même amour du mode de vie agricole et elles bénéficient tout autant du soutien de leurs parents. Certaines différences sont tout de même perceptibles entre le cheminement des filles et celui des garçons.

L'agriculture est une des activités économiques les plus importantes en Europe et en Amérique du Nord (JARNUSZKIEWICZ et MORISSET, 1987). Le Québec n'échappe pas à cette réalité. En effet, en 1991, 45 978 exploitations étaient inscrites au fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), et la valeur économique de ce secteur était évaluée à plus de 3,9 milliards de dollars.

La diminution très importante du nombre d'exploitations agricoles et l'augmentation de leur taille n'est qu'une des nombreuses transformations qu'a connues le secteur agricole québécois depuis plusieurs décennies (DEBAILLEUL et GOUIN, 1988). La montée de l'agriculture spécialisée, caractérisée par la concentration de la production, a favorisé le regroupement des exploitations et donc une réduction de leur

* Cette recherche a été réalisée grâce à l'appui financier du Fonds québécois pour la formation des chercheurs, de la Fédération des caisses populaires Desjardins et de la Société de financement agricole du Québec.

nombre. Soulignons que le Québec en 1951 comptait 134 346 fermes. Devant ce phénomène, on a craint la perte du caractère familial des exploitations (MORISSET, 1982), mais il semble bien que l'unité de production agricole dominante au Québec demeure la ferme familiale (DEBAILLEUL et GOUIN, 1988 ; JEAN et STANEK, 1992), d'où l'importance d'une relève suffisante pour assurer sa survie.

Le concept de relève peut être défini de façon très large en englobant, comme l'ont fait Filteau et Laliberté (1987), l'ensemble des personnes, âgées de 18 à 39 ans, ayant acquis des parts dans une entreprise agricole et dont l'agriculture est l'activité principale¹. La définition adoptée ici est plus restrictive et se limite à la relève familiale directe, c'est-à-dire d'une première génération (un ou deux parents) à la suivante (fils ou fille). Ce choix nous a paru nécessaire étant donné nos questions de recherche. D'ailleurs, selon la Fédération de la relève agricole du Québec, «ce sont encore les enfants de producteurs agricoles qui, au-delà de 90%, s'établissent en agriculture» (cité par FILTEAU et LALIBERTÉ, 1987, p. 85).

La recherche à l'origine de cet article avait pour but de répondre à trois questions relatives à la relève familiale en agriculture au Québec : comment explique-t-on que, dans un contexte économique jugé difficile, certains jeunes acceptent d'assumer la relève dans l'entreprise familiale ? comment explique-t-on qu'encore très peu de filles prennent la succession des parents à la ferme ? y a-t-il un potentiel de relève négligé ? Plus spécifiquement, elle visait à identifier, autant chez les filles que chez les fils, d'abord les facteurs déclencheurs de la relève, ensuite les difficultés rencontrées par les jeunes qui acceptent d'assumer la relève et, finalement, les stratégies adoptées par ces derniers pour contourner ces difficultés et assurer le succès du transfert de ferme.

La question de la relève agricole

Peu de recherches ont été conduites sur la relève dans les entreprises agricoles familiales au Québec, et elles sont surtout descriptives. Des deux études effectuées par TREMBLAY et VAN NIEUWENHUYSE en 1975 et par MUZZI et MORISSET en 1987, on peut dégager les constats suivants. La relève en agriculture au Québec est presque totalement masculine, l'âge moyen de prise en charge étant de 26 ans ; plus de 50 % des jeunes interrogés n'ont pas terminé les études secondaires ; et plus de la moitié de ceux-ci possèdent une formation spécifique en agriculture, acquise à temps complet ou partiel. Les problèmes préoccupant le plus les nouveaux agriculteurs sont : les difficultés d'accès au crédit, les politiques agricoles, l'état de la ferme et des bâtiments qu'ils ont acquis et la rentabilité de leur exploitation. Ils ont choisi l'agriculture par amour, pour le mode de vie qu'elle procure et pour conserver le bien familial. Ils

1. Cette définition répond aux critères d'admissibilité à l'aide financière à l'établissement fixé par la Société de financement agricole du Québec, anciennement l'Office de crédit agricole du Québec.

sont optimistes quant à l'avenir de l'agriculture et considèrent que sa pratique sur la ferme familiale rend la vie en famille plus agréable. En fait, il est frappant de constater à quel point les commentaires recueillis sont similaires malgré les douze années qui séparent les deux recherches. Notons de plus que le processus de transfert tend à s'échelonner sur plusieurs années et que l'étude de Muzzi et Morisset montre que les associations avec d'autres personnes que les parents deviennent de plus en plus importantes, ce qui concorde avec le phénomène de concentration dont nous avons parlé précédemment.

Peu d'études se sont penchées sur la relève agricole féminine. Selon HAMEL et MORISSET (1994), une grande proportion des femmes (52%) qui possèdent des parts dans une entreprise agricole les ont acquises de l'entreprise des parents de leur conjoint comparativement à 6% qui les ont acquises de l'entreprise de leurs propres parents. L'étude de FILTEAU et LALIBERTÉ (1987, p. 347) concluait, quant à elle: «qu'il existe toujours une hiérarchie fortement sexuée de propriété des entreprises au moment de l'établissement». Quoique ces études confirment le fait qu'encore peu de filles assument la relève de la ferme familiale telle que nous l'avons définie, elles ne nous renseignent pas sur les étapes qui ont mené ces filles à prendre le relais. Nous savons par ailleurs que presque toutes les fermes au Québec peuvent compter sur le travail d'au moins une femme. Grâce à l'étude pionnière de DION (1983), nous en connaissons un peu plus sur ces femmes. Les tâches qu'elles accomplissent à la ferme sont très diversifiées, allant des travaux de nettoyage et d'entretien des bâtiments aux travaux administratifs en passant par le soin des animaux et les travaux des champs. Lorsqu'interrogées, elles se sont dites satisfaites de leur travail en agriculture, mais ont revendiqué de meilleures conditions de travail, une reconnaissance officielle des efforts et des sommes investies dans l'exploitation et la possibilité d'influencer le développement de l'agriculture.

Depuis, plusieurs autres ont confirmé à la fois la présence des femmes en agriculture et l'importance du travail qu'elles y accomplissent (MORISSET, 1983; TROTTIER, 1984; ÉTHIER et MORISSET, 1987; FILTEAU et LALIBERTÉ, 1987; JARNUSKIEWICK et MORISSET, 1987; HAMEL et MORISSET, 1994). De même, elles ont permis de constater l'évolution de leur statut depuis les deux dernières décennies, passant de l'invisibilité de la femme d'agriculteur au statut de collaboratrice, d'associée puis de propriétaire unique (MACKENZIE, LEBEAU et MORISSET, 1988). Par contre SIMARD et ST-CYR (1990) ont montré entre autres que le mode de transmission patrilinéaire des fermes est bien ancré au Québec, les garçons et les gendres étant les héritiers «naturels» reconnus. De plus, ils ont remarqué que d'une part les femmes propriétaires uniques semblent éprouver beaucoup plus de difficultés à accéder au financement que les femmes copropriétaires et que les maris des femmes collaboratrices et que, d'autre part, elles rencontrent à l'intérieur du milieu agricole des obstacles dus au sexisme des professionnels. Ces constatations peuvent peut-être expliquer que, malgré tous les facteurs favorables, selon elles, au choix d'une vie en agriculture, soit la liberté, l'indépendance, la souplesse des horaires, la non-coupeure entre la fa-

mille et le travail (DAGENAIS, LAROSE, SÉVIGNY et DALLAIRE, 1988), si peu d'entre elles assument la relève de l'entreprise familiale. Ce phénomène de la transmission patrilinéaire de l'entreprise familiale ne semble pas exclusif au Québec. En effet, l'étude de DUMAS (1989), conduite auprès de 18 entreprises familiales américaines ayant comme caractéristique commune une relève familiale féminine, amène l'auteur à constater que les filles sont rarement perçues comme relève naturelle. Quoiqu'elles aient manifesté du talent et qu'elles aient travaillé dans l'entreprise, les filles semblent demeurer des successeuses invisibles.

Donc, bien qu'elles nous offrent des pistes valables pour saisir comment s'effectue la relève dans l'entreprise familiale, les recherches antérieures ne nous apprennent rien sur l'absence des filles comme successeuses : elles n'ont pas examiné cette question. C'est donc pour mieux cerner le processus de succession dans l'entreprise agricole québécoise qu'a été conduite notre propre recherche. À la lumière des écrits recensés, il est légitime de prévoir que la compréhension du phénomène viendra de l'examen des interactions individu-famille-environnement vécues depuis la plus tendre enfance des personnes assumant la relève.

La méthodologie et les caractéristiques de l'échantillon

La recherche est exploratoire et vise la compréhension du processus de succession. Les sujets de l'étude sont donc des filles et des garçons qui ont assumé la relève de l'entreprise familiale, c'est-à-dire ceux et celles qui sont devenus propriétaires en tout ou en partie d'une entreprise agricole appartenant ou ayant appartenu à leurs parents, père ou mère ou les deux. Étant donné la difficulté anticipée de trouver des filles ayant assumé la succession, nous avons d'abord identifié 15 filles et nous avons ensuite identifié, au moyen de la technique du pairage, 15 garçons².

2. Nous avons dû d'abord repérer la population des filles ayant assumé la relève de l'entreprise agricole familiale, ce qui ne pouvait être fait directement au fichier du MAPAQ, fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec. Afin de procéder à l'identification, nous avons constitué, à partir de ce fichier, un sous-ensemble regroupant toutes les femmes de 28 ans et moins ayant acquis des titres de propriété dans une entreprise agricole depuis les trois dernières années. Ces critères permettaient de cibler les filles ayant potentiellement assumé depuis peu la succession de l'entreprise agricole familiale. On se souviendra que les recherches antérieures ont révélé que l'âge moyen d'établissement est de 26 ans. Un total de 453 filles rencontraient ces premiers critères de sélection. Nous les avons contactées par téléphone afin de savoir si elles étaient établies sur la ferme de leurs parents depuis trois ans ou moins et si elles étaient actives dans le fonctionnement de la ferme. Des 402 femmes jointes, 36 présentaient ces caractéristiques, c'est-à-dire qu'elles représentaient la population des femmes de 28 ans et moins ayant assumé récemment la relève de l'entreprise familiale et dont les parents étaient encore vivants. Cette dernière condition a été ajoutée puisque nous voulions rencontrer non seulement la ou le jeune qui avait assumé la succession, mais également ses parents. Notons qu'étant donné le jeune âge des sujets rencontrés, cette condition ne s'est révélée que très peu contraignante. Une sélection au hasard de 15 noms a donné l'échantillon. L'identification des garçons a été faite en jumelant à chacune des filles un garçon qui avait aussi assumé la succession de l'entreprise agricole familiale. La même procédure a été suivie pour obtenir la population puis l'échan-

Afin de recueillir l'information sur le processus de relève, la méthode de l'entrevue semi-structurée a été choisie. Les thèmes abordés pendant l'entrevue ont été : les caractéristiques de l'entreprise agricole, les caractéristiques de la personne assumant la relève et celles de son conjoint, les conditions personnelles au moment de l'établissement, les motifs du choix de l'établissement, les conditions de transfert de la ferme, les changements apportés par le successeur, la préparation personnelle à prendre la relève, l'héritage des parents, la perception de la communauté agricole, l'avenir de l'agriculture et la conciliation famille-carrière. Les entrevues ont duré en moyenne deux heures et demie. Les deux parents ont été rencontrés ensemble mais sans la présence de la fille ou du fils. Ces entrevues qui visaient à connaître la perception par les parents du processus de relève et du succès de leur enfant à l'assumer ont duré environ une heure.

L'âge moyen de l'ensemble des répondants et répondantes est de 25,3 ans, 25,6 chez des filles et 24,9 ans chez les garçons. Le mode s'établit à 26 ans à la fois pour l'ensemble de l'échantillon et pour les filles. Il est de 27 ans pour les garçons. La moitié des jeunes rencontrés, 9 femmes et 6 hommes, vivent avec un conjoint. L'âge moyen des conjoints est de 26,9 ans. Parmi les 15 personnes vivant avec un conjoint, 12 ont eu en tout 20 enfants, ce qui représente une moyenne de 1,7 enfant par couple.

En moyenne, le nombre d'années d'établissement s'élève à 2,9 ans. L'âge moyen au moment de l'établissement est de 22,4 pour les hommes et de 23,8 ans pour les femmes. Ces personnes se sont donc établies plus jeunes que la moyenne d'âge (26 ans) observée dans les recherches (TREMBLAY et VAN NIEUWENHUYSE, 1975; MUZZI et MORISSET, 1987). Peut-être faut-il y voir un effort des interventions du gouvernement et des associations s'intéressant à la relève, qui ont sensibilisé les familles aux avantages d'une relève planifiée, amorcée du vivant des parents, particulièrement du père. Il se peut aussi que la situation économique défavorable (faible disponibilité d'emplois) ait incité des jeunes à choisir l'agriculture et que leur choix ne soit que temporaire.

La répartition des répondants selon les types de production est la suivante : 50 % d'entre eux (15 personnes) sont propriétaires d'une exploitation laitière, 13 % (4 personnes) s'adonnent aux cultures céréalière ou maraîchère, 13 % (4 personnes) à la culture des petits fruits ou à l'horticulture, 13 % (4 personnes) à l'élevage porcin ou bovin, 7 % (deux personnes) à la production avicole et 4 % (1 personne) à la production chevaline. Ces pourcentages respectent, sauf pour un cas, les critères de pairage fixés au moment de l'échantillonnage.

tion des garçons, mais en y ajoutant le pairage : présélection à partir du fichier du MAPAQ, pairage, appel téléphonique puis tirage au hasard parmi les candidats possibles. Le pairage a été effectué au moyen des quatre variables suivantes : la région, la production, l'âge et le statut de propriété dans l'entreprise (majoritaire, égalitaire ou minoritaire).

La valeur marchande moyenne des exploitations telle que fournie par les répondants et répondantes est de 555 000\$. Celle ayant la plus grande valeur attribuée (1 500 000\$) se spécialise dans la culture des céréales et celle ayant la plus petite (50 000\$), dans l'horticulture.

La valeur moyenne des exploitations des femmes s'établit à 450 000\$ et celles des hommes à 655 000\$. Les femmes ont donc, en moyenne, assumé la relève d'exploitations de plus petites valeurs que celles des hommes.

L'analyse

L'analyse des données recueillies sera divisée en deux parties. Nous présenterons d'abord les événements entourant le moment du choix de la relève, ce que nous avons appelé les facteurs conjoncturels déclencheurs du processus de succession, puis les éléments relatifs à l'incubation ou les facteurs culturels déclencheurs du processus. Ces deux groupes de facteurs tiennent autant à l'histoire personnelle des jeunes qu'à celle de leur famille et à un environnement donné. Ils ont été dégagés des entrevues que ces derniers et leurs parents nous ont accordées. Ce faisant, nous reconstruisons à notre façon l'explication fournie par les principaux acteurs engagés dans le processus de relève. La méthodologie d'analyse s'inspire en partie des travaux de HUGRON (1991) sur le processus de relève dans l'entreprise familiale³.

A. Les aspects conjoncturels de l'établissement ou le moment du choix

1. Le choix de la relève et le mode d'acquisition

Nous précisons d'abord qui, dans la famille, a pris la relève et comment s'est faite l'acquisition de la ferme; par la suite, nous nous pencherons sur les facteurs conjoncturels déclencheurs.

Nous sommes en présence d'une relève qui se situe chez les plus jeunes des familles. En effet, la grande majorité des cas, soit 22 sur 30, se retrouvent dans le dernier tiers de la famille. C'est le cas de presque la totalité des filles, soit 13 sur 15, et de 9 garçons. Parmi eux, 14 sont des benjamins (6 filles, 8 garçons). Par contre dans le premier tiers, nous retrouvons essentiellement des aînés (1 fille, 5 garçons).

3. HUGRON (1991) a identifié quatre étapes dans le processus de transfert du pouvoir dans les entreprises familiales: 1) celle de l'incubation qui correspond aux événements antérieurs à l'insertion dans l'entreprise, période d'initiation aux valeurs, normes et comportements promus dans la famille; 2) celle du choix du successeur, ce choix étant, selon lui, « l'aboutissement d'un long processus qui prend racine dans l'étape d'incubation »; 3) celle du règne conjoint pendant laquelle le successeur et le prédécesseur travaillent conjointement dans l'entreprise; enfin, celle du désengagement du prédécesseur où la relève est pleinement assumée par le successeur.

TABLEAU 1

La place de la relève agricole dans la fratrie

| | Filles | Garçons | Total |
|-----------------|--------|---------|-------|
| Premiers tiers | 1 | 5 | 6 |
| Tiers du centre | 1 | 1 | 2 |
| Derniers tiers | 13 | 9 | 22 |
| Total | 15 | 15 | 30 |

Tout cela indique une continuité dans le mode de transmission du patrimoine familial chez les familles agricoles québécoises, puisque les pères qui ont acquis eux aussi la ferme n'étaient pas non plus, la plupart du temps, les aînés de famille, pas plus d'ailleurs que leurs ancêtres agriculteurs du XIX^e et du XVIII^e siècle (sur le XIX^e voir BOUCHARD, 1987; sur le XVIII^e, voir DÉPATIE, 1990).

Cela soulève de nombreuses questions. Pourquoi se retrouve-t-on surtout avec les derniers de famille? Pourquoi les autres enfants se sont-ils désistés? Ont-ils été exclus ou se sont-ils retirés volontairement? Nous tenterons de répondre à ces questions.

Pour l'instant, il nous semble essentiel de dissiper une opinion populaire quant à la présence des filles dans la relève agricole, à savoir qu'elles y seraient à cause de l'absence de garçons dans leur famille. En fait on ne trouve dans l'échantillon des filles que 4 familles où il n'y a que des filles, soit une seule famille de plus que dans celui des garçons. Nous nous retrouvons donc avec 23 cas de familles mixtes sur 30.

La possibilité de choisir une personne de l'autre sexe pour assumer la relève était donc sensiblement la même dans les deux échantillons. En effet, mis à part les 4 cas chez les filles et 3 cas chez les garçons, il existait une possibilité théorique de choisir une personne de l'autre sexe pour assumer la relève, même que la possibilité était plus élevée chez les filles avec en moyenne 2,64 garçons disponibles par famille que chez les garçons avec en moyenne 1,83 filles disponibles par famille. Cela montre bien que le principal facteur déclencheur de la relève féminine n'était pas l'absence de relève masculine potentielle. Celle-ci existait théoriquement⁴.

Devant l'existence d'un autre choix, même de plusieurs autres, il est légitime de se demander pour quelles raisons le choix s'est fait en faveur de nos informateurs et informatrices plutôt qu'en faveur de leurs frères ou sœurs ou, pour poser autrement le

4. En fait, nos deux échantillons montrent un léger biais en faveur du sexe qu'ils représentent. En effet, il existait une plus grande possibilité théorique de choisir au hasard une personne dans la fratrie correspondant au sexe de l'échantillon (masculin ou féminin) puisque nous retrouvons un ratio de 1,27 filles par rapport aux garçons dans l'échantillon des filles et de 1,22 garçons par rapport aux filles dans celui des garçons, en excluant du calcul les familles où il n'y avait que des enfants du même sexe.

problème, pour quelles raisons les uns ont choisi de s'établir sur la ferme familiale, mais non les autres? Avant de répondre à ces questions, regardons d'abord comment les jeunes ont acquis la ferme familiale.

Comment acquiert-on la ferme familiale? Une faible proportion des répondantes et répondants, soit 23%, 2 filles et 5 garçons, ont investi du capital personnel au moment du transfert. Parmi ces 7 personnes, 1 fille et 1 garçon ont investi également les 15 000 \$ de subvention à l'établissement offerte par le MAPAQ et ont, de plus, bénéficié d'une réduction de taux d'intérêt sur un prêt approuvé par la Société de financement agricole du Québec⁵ (SFAQ). Ces deux formes d'assistance sont offertes, sous certaines conditions, aux jeunes qui veulent s'établir en agriculture.

Les 23 autres garçons et filles, n'ont effectué aucun déboursé personnel au moment du transfert. Comment alors sont-ils devenus propriétaires? Quinze des 23 (7 filles et 8 garçons) ont obtenu la subvention d'établissement de 15 000 \$. C'est donc dire que 56% de l'échantillon ont bénéficié de cette forme d'aide gouvernementale. De plus, 6 de ces 15 (soit 3 filles et 3 garçons) ont obtenu la subvention de taux d'intérêt de la SFAQ. Quant aux 8 personnes restantes (7 filles, 1 garçon), 4 filles ont acquis la ferme au moyen d'un emprunt bancaire, 2 autres grâce à un don partiel ou total de la ferme, 1 autre a loué la terre de son père et 1 garçon était en attente de la subvention d'établissement de 15 000 \$ et de la subvention de taux d'intérêt.

On constate donc que plus de garçons que de filles ont investi personnellement de l'argent dans l'exploitation au moment du transfert, mais qu'ils ont fait appel à peu près également à l'aide gouvernementale.

2. Les situations individuelles

Après avoir constaté que les personnes qui assument actuellement la relève dans l'entreprise agricole familiale ne l'ont pas fait en fonction de critères tels que le rang ou le sexe privilégiés culturellement dans les familles, mais peut-être à la suite d'un réel choix personnel, nous examinons maintenant les raisons qui ont motivé l'établissement.

Nous avons tiré des entrevues les raisons que les filles et les garçons ont invoquées spontanément. En second lieu, nous avons identifié les moments du choix de cet établissement dans l'histoire personnelle de chaque individu. Finalement, nous évaluons le degré d'affirmation de ce choix professionnel.

Nous avons regroupé en quatre catégories les raisons que les jeunes ont invoquées pour prendre la ferme familiale (tableau 2).

5. Anciennement, l'Office de crédit agricole du Québec.

TABLEAU 2

Les raisons de l'établissement sur la ferme familiale

| | Filles | Garçons | Total |
|---------------------------------|--------|---------|-------|
| Motifs à caractère financier | 9 | 11 | 20 |
| Par amour de la ferme familiale | 7 | 4 | 11 |
| Les parents avaient besoin | 1 | 1 | 2 |
| Défi de reprendre la ferme | 1 | 0 | 1 |

On constate que plus de filles (7) que de garçons (4) ont invoqué l'amour de la ferme familiale. Par ailleurs, les garçons (11) ont mentionné plus souvent que les filles (9) des motifs à caractère financier (bonne occasion, bon prix, ...).

Pour la majorité des filles et des garçons composant l'échantillon, il a été possible d'identifier un moment précis de son histoire personnelle où ils ont pris la décision de s'établir sur la ferme familiale. Dans l'ensemble, le moment de ce choix correspond à des moments de leur vie personnelle marqués soit par les études, soit par des difficultés d'insertion dans une autre occupation, soit par le mariage.

Près de la moitié des jeunes relient le moment de leur choix à des études en agriculture ou dans un domaine connexe (14 sur 30 : 8 filles et 6 garçons), que ce soit lors de l'inscription à un programme d'études ou à la fin de celles-ci.

Pour d'autres, le moment de leur choix correspond à des difficultés d'insertion ou simplement à de l'insatisfaction ressentie dans une autre occupation. Un avenir en agriculture leur est paru plus favorable à leurs véritables aspirations et plus compatibles avec celles-ci. Ce fut le cas de 5 personnes sur 30 (2 filles et 3 garçons). Nous incluons ici 2 garçons qui ont connu une première expérience d'association insatisfaisante, en agriculture, en dehors de la ferme familiale.

Parfois le moment du choix a coïncidé avec la présence d'un conjoint, même si la majorité des personnes étaient célibataires au moment de leur établissement. La présence d'un conjoint provenant du milieu agricole et son implication dans le travail de la ferme peut certainement faciliter la décision. Il en est de même si ce conjoint détient une certaine formation en agriculture.

Ce rapport au mariage s'observe surtout dans l'histoire des filles. Aucun garçon n'indique que la présence d'une conjointe a favorisé son établissement. Par contre, chez les filles, l'arrivée d'un gendre intéressé a déclenché le processus de l'établissement de la fille chez 2 des 7 cas de filles mariées ou vivant avec un conjoint. Il nous paraît clairement que chez certains parents, les habiletés et les compétences de leur fille comme successeuse sont validées et garanties par la présence d'un conjoint.

Les filles sont conscientes de ces faits. Le parcours qu'elles retracent pour nous, c'est qu'elles avaient terminé des études, elles se mariaient, elles avaient un homme

pour partager les responsabilités, un événement familial est venu accélérer un processus qu'elles auraient souhaité autrement, et « on a saisi l'occasion », dit l'une d'elles.

L'engagement professionnel

Mais, ces jeunes qui se sont établis ont-ils la volonté de rester en agriculture? Jusqu'à quel point ce choix professionnel est-il affirmé? Les répondants sont classés en trois catégories relativement à cette affirmation du choix professionnel selon qu'ils ont déclaré avoir choisi l'agriculture, un métier, une profession ou un mode de vie.

En très grande majorité, répondantes et répondants ont choisi d'abord un mode de vie en choisissant l'agriculture. C'est une réponse qui s'exprime directement par « C'est un mode de vie » ou par « C'est tout ça ». Ce mode de vie se caractérise

— par le contact avec la nature :

Y a de la place, la paix, les animaux, tout le temps... Faut aimer ça, les animaux, c'est sept jours sur sept.

J'adore les animaux. J'aime travailler dehors et physiquement... Je suis pas capable de choisir.

— par la continuité et la stabilité qu'on y trouve :

J'ai été élevée ici... J'ai toujours été là-dedans... J'ai toujours travaillé comme si c'était à moi... J'ai toujours voulu faire ça. Mon père, j'étais toujours dans ses pattes...

— par la variété des talents qu'on y exprime :

C'est tous les métiers.

Ça demande des connaissances.

— par les valeurs entrepreneuriales qu'il recèle :

C'est la liberté, l'absence de patron... l'autonomie... On est notre propre boss.

T'as des responsabilités... Tu travailles pour tes clients...

C'est satisfaisant... On n'a pas de misère... C'est moins stressant que d'aller travailler pour quelqu'un d'autre.

Les revenus sont considérables et les dépenses aussi.

— par des conditions de satisfaction au travail :

Travailler à son rythme... Gérer son temps à son goût... Il y a toujours des nouveautés, des choses à apprendre.

J'aime les grosses vans, les grosses affaires, les grosses machines.

J'aime les gros ouvrages, pas seulement les petits.

Du repos quand tu veux.

C'est spécial : la routine change avec les saisons.

— par la proximité des membres de la famille :

Je suis avec mes enfants toujours, ils voient leur père le midi...

C'est plus propice pour élever des enfants.

Et finalement, c'est « une passion. Il faut aimer ça. C'est pas du 9 à 5, y a pas de fins de semaine ».

Nous remarquons surtout que ces réponses sont aussi fréquentes chez les filles que chez les garçons. C'est l'accent mis sur le désir de continuer à vivre ce mode de vie connu depuis la toute petite enfance qui nous a poussés à les interroger sur leur socialisation, leur perception du milieu agricole, etc. Nous y viendrons plus loin.

3. *Le milieu familial*

Au-delà de la volonté des jeunes, il doit y avoir aussi une occasion réelle d'accéder à la relève. Cette occasion est à chercher dans l'histoire de la famille. En effet, l'itinéraire et la motivation des frères, des sœurs et des parents sont tout aussi déterminants que ceux des jeunes qui assument la relève. Il faut les examiner et voir en quoi ils ont favorisé ou permis à ces derniers de réaliser leur rêve ou leur projet.

Si nous examinons les raisons pour lesquelles les autres enfants n'ont pas pris la relève de la ferme familiale, nous constatons que leur désistement ou leur abandon ne reposent pas sur des choix déchirants faits par les parents, mais plutôt sur les affinités personnelles de leurs enfants (d'autres intérêts, responsabilités trop lourdes, etc.) ou sur certaines circonstances particulières (le conjoint n'est pas intéressé, le jeune a trouvé un emploi intéressant avant que la question de la relève ne soit véritablement discutée, etc.). Les premiers sont donc des raisons de nature plus structurelle, les deuxièmes de nature plus conjoncturelle. Le tableau 3 présente les principales raisons pour lesquelles ces jeunes n'ont pas pris la relève.

Les parents ont été, pour la plupart, assez ouverts à l'établissement de plusieurs de leurs enfants sur la ferme ou à leur participation financière. Il n'y a eu qu'un cas vraiment explicite où un enfant n'a pu s'établir « parce qu'il n'y avait pas de place pour lui ». D'autres ont été exclus, parmi ceux qui avaient un bon emploi notamment, mais cela n'a pas posé de problèmes particuliers, ni donné lieu à des conflits déchirants dans la famille. En fait, seulement trois de nos répondants masculins soulignent avoir eu à un moment ou l'autre un conflit avec leurs frères et sœurs.

Ainsi, la très grande majorité des parents n'ont pas vraiment eu à choisir lequel de leurs enfants aurait la ferme. Dans plusieurs cas, leur choix s'est porté sur celui ou celle qui restait. Voici ce qu'en disent les filles et les garçons de l'échantillon :

C'était ça ou l'encan... Y avait juste nous autres... Y ont pas eu vraiment le choix.

Ils se sont aperçus avec le temps que j'étais intéressée... que j'aimais ça... que j'étais bon travaillant... que j'étais la seule impliquée...

TABLEAU 3

Les raisons pour lesquelles les autres enfants n'ont pas pris la relève

| | Filles | Garçons | Total |
|--|--------|---------|-------|
| N'aiment pas tous les aspects de la vie sur la ferme (peur des animaux, responsabilités trop grandes, n'aiment que la mécanique, etc.) | 8 | 2 | 10 |
| Ont un bon emploi et ne veulent pas le quitter | 3 | 4 | 7 |
| N'ont pas d'intérêt, n'aiment pas ça | 4 | 2 | 6 |
| Décès, maladie, handicap d'un frère ou d'une sœur | 2 | 1 | 3 |
| Ont essayé ou voulaient essayer et ça n'a pas marché | 1 | 2 | 3 |
| Conjoint non intéressé | 1 | 1 | 2 |
| Pas encore prêts mais pourraient éventuellement s'intégrer à l'entreprise | 1 | 1 | 2 |
| Autres raisons | 1 | 1 | 2 |

Ce choix du dernier ou de la dernière en liste a été celui de 8 familles sur 30 (5 garçons et 3 filles). Il se retrouve à égalité avec les choix basés sur les goûts personnels reconnus et une implication dans la ferme (4 filles et 4 garçons). C'est souvent, finalement, celui ou celle qui a manifesté avec le temps le plus de goût et de ténacité, celui ou celle dont la présence et le soutien ne se sont jamais démentis qui a pris la relève. Voici ce qu'en disent les parents :

Elle s'est impliquée plus aussi [que les autres], parce qu'on en a eu d'autres qui ont travaillé, comme la deuxième des filles avant de se marier. Elle était moins capable.

Elle a toujours travaillé avec sa mère dans les poulaillers... Elle a jamais chialé, elle était toujours en avant des autres.

P... c'était le plus impliqué sur la ferme.

Elle a la personnalité pour faire ça... Elle est bonne avec les animaux [...] Elle était comme ça quand elle était petite.

Il avait de la facilité avec les animaux...

Des filles et des garçons perçoivent que le choix des parents est basé sur le sexe dans 4 cas sur 30 (2 filles et 2 garçons). La perception de ce motif de choix a une consonance affective importante puisqu'il s'exprime aussi crûment et distinctement : « J'étais le seul garçon » ou « Mon père n'avait pas de garçons » ou, dans la bouche d'une fille, « C'est moi, le garçon ». Cela marque très bien la perception d'être choisi en l'absence d'une autre possibilité.

Parmi les autres motifs du choix des parents, on trouve l'abandon ou la disparition du successeur désigné (2 filles et 1 garçon), la fiscalité (1 fille et 1 garçon) et la satisfaction de pouvoir transférer à ses enfants (1 garçon).

Des situations sont exclusives aux filles de l'échantillon : dans deux cas, les parents n'attendaient pas de relève parce que la ferme était trop petite. Les filles l'ont, dans ces cas, régénérée en lui donnant une nouvelle vocation (horticulture et élevage de chevaux). De même, ce sont deux filles qui se sont établies dans un contexte d'urgence provoqué par la maladie ou la lassitude du père et la mort du frère. Dans un autre cas, la fille a été choisie parce qu'on attendait d'elle qu'elle s'occupe du bien-être du père et du frère. Finalement, une fille admet avoir provoqué ses parents en affirmant très fortement sa volonté de s'établir sur la ferme familiale.

En considérant les raisons des frères et des sœurs de ne pas prendre la ferme, ou de ne pas la prendre seuls, et celles des parents de passer le flambeau à un de leurs enfants, nous avons tenu compte de l'occasion qui a permis aux jeunes d'assumer la relève. Les plus fréquentes de ces occasions ont été regroupées en quatre grands types : l'offre des parents ou du père qui cherchent à assurer une relève en vue d'une retraite plus ou moins proche (7 filles et 6 garçons); le désistement, l'abandon ou la mort (un cas) du successeur désigné ou probable (4 filles et 3 garçons); l'offre d'un frère ou d'une sœur de s'associer pour reprendre la ferme (2 filles et 3 garçons); finalement, des cas de premier établissement où le désir des parents et d'un ou plusieurs de leurs enfants de s'établir en agriculture ou en horticulture est l'élément déclencheur (2 filles et 3 garçons). Dans ce dernier groupe, 3 familles sur 5 ont immigré de Suisse au Québec pour s'établir sur une terre.

Quand nous examinons plus attentivement ces occasions dans l'histoire familiale en les croisant avec d'autres facteurs, nous comprenons mieux pourquoi ce sont les plus jeunes de la famille qui assument très souvent la relève. Dans les cas où c'est le père ou les parents qui veulent prendre leur retraite, situation la plus fréquente avec treize cas, l'âge des parents s'avère un facteur explicatif assez séduisant. En effet, les parents sont relativement jeunes — fin de la cinquantaine ou début de la soixantaine en général — au moment du transfert. Bien souvent, ils se sentent tout simplement trop jeunes pour prendre leur retraite au moment où les aînés voudraient ou pourraient prendre la relève. Dans les douze cas où les répondants se sont établis à la suite du désistement des plus vieux de la famille ou de l'offre d'association d'un frère ou d'une sœur, il est clair que ce ne sont pas les aînés qui s'établissent, mais les autres, ce qui s'explique encore une fois par l'âge des parents : relativement jeunes, ils peuvent continuer à la ferme en attendant la relève d'un plus jeune pour les remplacer, soit comme principal responsable, soit comme associé (d'où l'offre d'un frère ou d'une sœur à la recherche d'un partenaire pour remplacer le père).

Mais il n'y a pas uniquement l'histoire en amont de la famille qui joue dans la décision du jeune de prendre la ferme familiale, il y a aussi la claire conscience du soutien de la famille au moment de l'établissement sur la ferme comme après celui-ci.

Le fait de pouvoir compter soit sur les parents, et les frères et sœurs dans quelques cas, soit sur un conjoint a été aussi un facteur déclencheur, selon nous. Examinons toute cette question du soutien familial et des partenaires familiaux.

Le soutien familial et les partenaires

Tous les jeunes qui assument la relève, sans exception, reconnaissent bénéficier de l'appui et de l'aide de la famille, principalement des parents, dans leur établissement sur la ferme. Ce soutien peut prendre plusieurs formes : financier, présence d'un associé, aide sur la ferme ou une combinaison des trois.

Tous les répondants, sauf un, affirment avoir joui du soutien financier de la part de leurs parents lors de leur établissement⁶. Ce soutien peut prendre plusieurs formes, mais il s'agit essentiellement de don ou de vente à rabais de parts ou de la totalité de la ferme. Le tableau 4 présente les différentes formules.

TABLEAU 4

Le type de soutien financier reçu du père

| | Filles | Garçons | Total |
|---|--------|---------|-------|
| Don de 20% ou + pour le montant de la subvention de 15 000 \$ | 4 | 8 | 12 |
| Vente à rabais | 6 | 3 | 9 |
| Parts cédées à un prix inférieur à leur valeur | 1 | 2 | 3 |
| Investissement ou prêt du père | 1 | 2 | 3 |
| Don de la ferme | 1 | 1 | 2 |
| Terre cédée pour les dettes | 1 | — | 1 |
| Don de 20% des parts | 1 | — | 1 |
| TOTAL | 15* | 16** | 30 |

* Une des répondantes a bénéficié de deux types de soutien, soit la vente à rabais plus un prêt du père. Il n'y a donc que 14 filles qui ont bénéficié.

** C'est le fait qu'un répondant ait reçu deux types de soutien de son père qui explique le total supérieur à 15. En effet, dans ce cas le père a vendu la ferme à rabais et a de plus supporté « la balance de vente » après que la SFAQ ait refusé le prêt.

Ce soutien financier s'accompagne très souvent d'une association avec les parents, avec un membre de la fratrie ou un conjoint. En fait, nous constatons que les partenaires de nos répondants sont toujours membres de la même famille que ceux-ci (de la famille nucléaire ou de la famille par alliance dans le cas du conjoint). Deux

6. En fait, la seule qui affirme avoir payé la ferme à sa vraie valeur ajoutera que son père travaille gratuitement pour elle, ce qui n'est finalement qu'une autre façon de la soutenir financièrement.

formules sont plus fréquentes, soit l'association avec ses parents (9 cas sur 28), surtout chez les garçons (7 cas sur 28), soit l'association avec un ou plusieurs membres de la fratrie (7 des 9 cas). Nous trouvons aussi le conjoint seul (3 cas de filles), le père seul (3 cas), ou diverses combinaisons père-mère-fratrie.

Nous voyons cependant de légères différences entre les garçons et les filles. Les garçons ont globalement plus tendance que les filles à s'associer au père (11 sur 14 contre 8 sur 14). Les filles ont plus souvent que les garçons un membre de la fratrie (7 sur 14 contre 4 sur 14) ou leur conjoint (4 sur 14 contre 1 seul) comme partenaire. Cette différence peut s'expliquer par le bassin plus grand de frères et de sœurs auquel a accès la relève féminine, notre échantillon comportant une très forte majorité de filles provenant de familles de quatre enfants ou plus (12 sur 15), alors qu'il y en a beaucoup moins chez les garçons (8 sur 15).

Cette dernière donnée soulève cependant une autre question : celle de l'accès des filles à la propriété familiale. En effet, celui-ci semble exiger un bassin plus grand de partenaires familiaux potentiels pour se concrétiser. De prime abord, cela peut sembler paradoxal, puisqu'un bassin plus grand de frères et de sœurs signifie théoriquement moins de chance pour elles d'accéder à la propriété, étant donné la présence de nombreux garçons, relève potentielle plus « naturelle ». Pourtant notre échantillon indique bien que la relève féminine est plus concentrée dans les grandes familles. C'est plus significatif encore quand on sait que huit de nos répondantes proviennent de familles de cinq enfants et plus contre seulement deux chez les garçons.

On peut croire que c'est la dynamique au sein des grosses familles qui permet davantage d'ouverture à l'égard des filles. Le partage, l'entraide, la solidarité sont souvent plus forts dans les grandes familles, ce que confirment en quelque sorte nos répondantes en définissant plus fréquemment que les garçons (13 fois contre 7) la famille par ce genre de qualificatifs (entraide, collaboration, etc.). Il est plus facile de trouver un frère ou une sœur comme associé dans ce contexte.

Ces données sur les partenaires nous amènent à faire quelques observations en regard d'études antérieures. TREMBLAY et VAN NIEUWENHUYSE (1975) parlent de l'existence d'un interlocuteur privilégié auprès du jeune qui assume la relève au début des années 1970. Le jeune échange beaucoup avec ce dernier. Il semble que cet interlocuteur soit devenu depuis cette époque un des associés privilégiés du jeune qui s'établit sur la ferme familiale. Il s'agit d'un changement de statut important pour ces personnes, le père, l'épouse ou la fiancée, qui deviennent des partenaires à part entière. Dans le cas des parents comme partenaires, le changement semble assez récent puisque l'étude de MUZZI et MORISSET (1987) effectuée en 1981 note que seulement 8,2% des jeunes s'associent en fait avec leurs parents⁷. Or, notre étude arrive à une

7. Notons en passant que ces jeunes dont parlent MUZZI et MORISSET (1987) sont des fils de fermiers dans une proportion de 91,8%. Ce qui permet la comparaison avec notre échantillon où, dans tous les cas, au moins un des parents est d'origine agricole et, dans 60% des cas, les deux (tableau 8), précision que l'on

proportion beaucoup plus grande, le père étant un partenaire pour plus de 63 % des jeunes (19 sur 30) de notre échantillon. Par contre, MUZZI et MORRISSET (1987) notent déjà à l'époque l'arrivée des autres types de partenaires.

Ainsi, être un couple, être deux semble une condition importante pour s'établir en agriculture. Le couple, c'est non seulement le conjoint et la conjointe, mais aussi le frère et la sœur, la sœur et la sœur ou le frère et le frère. Parfois, la responsabilité encore partagée avec le père permet de souffler en attendant l'âme sœur. Nous avons constaté la présence d'au moins un partenaire dans 28 cas sur 30⁸. Un certain nombre d'entre eux ont même deux partenaires, un cas de relève féminine compte même plus de trois partenaires.

Il faut cependant rappeler que le fait d'avoir un partenaire est surtout valable pour les cas de relève féminine puisque l'échantillon des garçons a été construit en pairage avec celui des filles, ce qui fait que nous ne savons pas s'il est représentatif de la situation de la relève masculine au Québec. Nous disposons cependant d'informations qui nous permettent de croire que la situation est semblable chez les garçons. Par exemple, l'étude récente de Diane PARENT (1993) semble confirmer cette tendance au partenariat dans le monde agricole.

Au-delà de l'existence d'un partenaire, il faut regarder plus largement la question du soutien dans les travaux de la ferme. Nous voyons alors que, même lorsqu'ils ne sont pas associés légalement dans l'entreprise, le père, la mère ou le conjoint participent, dans certains cas, aux travaux de la ferme. Des parents continuent de travailler à la ferme, comme ils le disent, pour «aider les jeunes». Ainsi, si nous ajoutons aux parents associés, les parents qui aident à la ferme, nous avons plus des deux tiers des parents (le père ou la mère ou les deux) qui travaillent à la ferme à temps plein ou à temps partiel, soit 8 du côté des filles et 13 du côté des garçons. De la même façon, nous avons les deux tiers des conjoints qui participent aux travaux de la ferme, soit 3 sur 6 dans le cas des garçons et 7 sur 9 dans le cas des filles. Il faut rappeler cependant que 6 conjoints masculins ont une implication à temps plein dans la ferme contre 1 seule conjointe. Tout cela c'est sans compter bien souvent sur l'associé issu de la fratrie qui, la plupart du temps, participe aux travaux de la ferme.

Le tableau 5 présente les résultats concernant le soutien financier des parents de même que leur participation aux travaux de la ferme et celle des conjoints. Il illustre finalement que l'établissement agricole de la relève est une affaire familiale qui engage la plupart du temps les parents et les conjoints. Dans les cas où les parents ne

ne retrouve pas dans l'étude de MUZZI et MORRISSET (1987).

8. Nos deux propriétaires uniques (une fille et un garçon) ne sont cependant pas seuls pour autant. Le garçon est l'unique responsable officiel de la ferme, mais sa conjointe de fait assume, au dire même du répondant, une grande partie du travail. Il envisage de l'associer bientôt. La fille, de son côté, bénéficie de l'appui de son père puisque son entreprise est issue d'une division de l'entreprise paternelle originale. Elle est soutenue financièrement par le père.

participent pas aux travaux, c'est souvent parce que le processus de transfert est complété ou parce qu'il y a plus d'un enfant établi sur la ferme, ce qui rend leur participation moins nécessaire. Dans les cas où les conjoints ne travaillent pas à la ferme, c'est soit qu'ils ont un travail à temps plein à l'extérieur (le cas de 2 conjoints masculins), soit qu'ils sont confinés à des tâches domestiques traditionnelles (le cas de 2 conjoints féminins).

TABLEAU 5

Le soutien familial

| | Filles | Garçons | Total |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|
| Soutien financier des parents | 93 % (14 / 15) | 100 % (15 / 15) | 97 % (29 / 30) |
| Père ou mère ou les deux participant aux travaux de la ferme | 53 % (8 / 15) | 87 % (13 / 15) | 70 % (21 / 30) |
| Conjoint participant aux travaux de la ferme | 78 % (7 / 9) | 50 % (3 / 6) | 67 % (10 / 15) |

Ainsi, l'appui familial est un des facteurs importants dans l'établissement des jeunes sur la ferme familiale. Il est d'ailleurs intéressant de voir combien nos répondants considèrent la famille comme quelque chose d'important, de vital. Ils la conçoivent comme une équipe qui collabore, qui se tient, qui ne fait qu'un devant l'adversité, les épreuves, les défis. C'est en famille qu'on réussit ou qu'on échoue. Cela nous amène à mettre en doute le bien-fondé d'une affirmation de PERREAULT (1993) voulant que la première condition de succès de l'entreprise familiale soit de considérer comme unité distincte la famille et l'entreprise, donc de distinguer les rôles parentaux et les rôles de dirigeants. Notre étude montre plutôt que, dans l'entreprise agricole du moins, ces unités et ces rôles sont confondus, entremêlés et que les stratégies gagnantes dans l'entreprise sont d'abord et avant tout des stratégies familiales, axées sur les besoins des membres de la famille comme sur leurs ressources.

4. Certains éléments environnementaux

Il nous reste à examiner si l'environnement dans lequel évolue la relève a été un facteur déclencheur ou plutôt une source de difficultés pour elle. Les éléments d'analyse pris en compte ici sont l'exploitation elle-même et les diverses difficultés rencontrées au moment du transfert.

L'exploitation

Dans la grande majorité des cas, l'évaluation de la ferme familiale au moment du transfert était positive. En effet, seulement 2 femmes et 2 hommes avaient une perception plutôt négative de la ferme à ce moment. Pour les autres cependant, l'évaluation de la ferme était favorable. Cette question de la valeur de l'exploitation a suscité chez certains répondants des commentaires d'ordre financier. Cependant, bien que ceux-ci soient présents chez une majorité de jeunes qui ont assumé la relève (soit 9 filles et 7 garçons), d'autres éléments comme l'appréciation du milieu de vie que constitue la ferme, la possibilité de se réaliser ou la nécessité d'assurer la continuité de l'héritage familial ont été mentionnés. On constate ici une similarité assez grande entre les raisons qui ont motivé les jeunes à assumer la relève et les facteurs qui influencent l'évaluation qu'ils font de l'exploitation (tableau 2).

La capacité de gain de l'exploitation telle que perçue par nos répondants a pu se révéler déterminante dans la décision de s'établir sur la ferme. Dans l'ensemble de l'échantillon, 9 personnes sur 30 trouvent le revenu gagné à la ferme insuffisant, 6 le considèrent moyennement suffisant, «ça va mais c'est juste», et 14 se déclarent satisfaits. Plus de femmes que d'hommes le trouvent insuffisant alors que les hommes sont plus nombreux à le trouver satisfaisant. Il semble que la valeur marchande puisse jouer un rôle dans l'explication de l'insatisfaction. En effet, tant chez les hommes que chez les femmes, la valeur moyenne des exploitations suscitant l'insatisfaction est plus petite.

D'autres éléments peuvent jeter un éclairage sur le degré de satisfaction à l'égard des revenus gagnés sur la ferme: le niveau d'implication sur la ferme, le niveau d'implication du conjoint, la possibilité d'aller chercher un revenu d'appoint sont tous des points à considérer. Dans notre échantillon, toutes les personnes impliquées à temps plein sont plus satisfaites que celles qui ne sont que partiellement impliquées.

À la lumière de ces faits, il semble donc que la capacité de gain de l'exploitation, bien que pouvant être source de difficultés au départ, n'ait pas été elle-même un frein pour les répondantes et répondants. En effet, ils peuvent utiliser diverses stratégies lorsque les revenus ont paru insuffisants, le répondant lui-même ou un conjoint cherchant à l'extérieur l'apport supplémentaire nécessaire. Mais le fait de devoir utiliser ces stratégies (11 répondants sur 30) peut avoir un effet de découragement sur la relève potentielle. Par ailleurs, il ne faut pas négliger la possibilité qu'ont les personnes qui assument la relève d'utiliser des stratégies pour rendre la ferme conforme à leurs exigences en matière de rentabilité. Même si ces stratégies ne peuvent porter fruit du jour au lendemain, l'espoir qu'elles suscitent peut être un facteur incitatif à accepter de s'établir.

Les difficultés financières au moment du transfert

Les difficultés de financement sont souvent citées comme sources de découragement pour les jeunes qui assument la relève. Qu'en est-il dans l'échantillon ?

Le tableau 6 présente les difficultés financières que les répondants disent avoir rencontrées lors du transfert de l'exploitation. On y trouve surtout le manque de capitaux de départ, la difficulté d'obtenir du financement, la difficulté de marchander avec son père et les plaintes au sujet de la paperasse à remplir. On constate que, dans la majorité des cas (soit 19 sur 30), l'implication du père, au dire même des répondants, a permis d'aplanir les difficultés, mais 11 personnes sur 30 mentionnent avoir connu des problèmes en ce qui a trait au financement, plusieurs de ceux-ci concernant les contacts avec les institutions financières. Le manque de capitaux de départ a été la question le plus souvent soulevée. Comment concilier l'existence de difficultés financières avec un soutien du père présent dans la presque totalité des cas ?

TABLEAU 6

Les difficultés financières

| | Filles | Garçons | Total |
|---|--------|---------|-------|
| Manque de capitaux de départ | 2 | 4 | 6 |
| Financement difficile à obtenir auprès des institutions financières | 3 | 1 | 4 |
| Difficulté de « marchander » avec son père | 3 | — | 3 |
| Difficulté à faire financer les productions nouvelles | 1 | — | 1 |
| Problème spécifique de transfert de prêt | — | 1 | 1 |
| Plainte au sujet des paperasses à remplir, des délais | 4 | 5 | 9 |
| Pas vraiment de difficultés financières étant donné l'implication personnelle du père | 10 | 9 | 19 |

La contradiction apparente s'explique du fait qu'il existe plusieurs types de soutien financier et que si certaines formes facilitent grandement les aspects financiers du transfert, les autres ne suffisent pas à éliminer toutes les difficultés. Le tableau 7 présente le croisement des types de soutien et des difficultés. Il paraît évident, à son examen, que certaines formes d'appui sont plus bénéfiques que d'autres. C'est le cas du soutien accordé pour acquérir le statut minoritaire dans l'entreprise. On l'a vu, cette aide prend le plus souvent la forme d'un don de 20% des parts en échange du montant de la subvention à l'établissement de 15 000\$. On voit cependant que les autres formes de soutien n'éliminent pas nécessairement les difficultés financières. En effet, des répondants ayant bénéficié d'une vente à rabais (3 filles et 1 garçon) en ont rapporté. Dans les deux cas où le père a donné la ferme, les répondants se sont

plaintes du manque de capitaux de départ. Enfin, un des répondants ayant bénéficié d'un investissement du père a lui aussi mentionné le manque de capitaux.

TABLEAU 7

Le type de soutien et les difficultés financières

| | Pas de difficulté | Difficulté à obtenir le prêt | Difficulté à marchander avec son père | Manque de capitaux |
|---|-------------------|------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Soutien pour acquérir un statut minoritaire | 13 | — | 1 | 2 |
| Don de la ferme | — | — | — | 2 |
| Terre cédée pour les dettes | 1 | — | — | — |
| Vente à rabais | 5 | 3 | 3 | — |
| Vente à rabais et prêt du père | — | 1 | — | — |
| Investissement ou prêt du père | 1 | — | — | 1 |

En fait, la caractéristique commune des personnes rapportant des difficultés est leur degré d'avancement dans le processus de transfert. Toutes n'ont pas acquis un statut minoritaire dans l'entreprise, mais ont plutôt fait l'acquisition seules ou avec un partenaire de la totalité de l'exploitation. Dans ces cas, les formes de soutien financier offertes par le père ne sont pas suffisantes pour éliminer toutes les difficultés.

Ces dernières peuvent donc s'avérer un frein important à la relève, surtout si l'on considère que plusieurs des successeurs souhaitent, quand ils deviennent propriétaires de l'exploitation, procéder à des améliorations matérielles et technologiques. La difficulté d'obtenir du financement pour la ferme « telle quelle » en laisse présager de plus grandes pour le financement des améliorations.

B. Les aspects culturels de l'établissement ou l'incubation

Nous avons vu que le choix des filles et des garçons de s'établir en agriculture repose sur des motivations profondes liées au mode de vie agricole. Il est donc important pour comprendre ces motivations de connaître la socialisation vécue par ces jeunes dans leur milieu. Pierre HUGRON (1991) appelle période d'incubation du futur entrepreneur le temps où le jeune est initié au monde de l'entreprise. Nous croyons que cette initiation au mode de vie agricole et la perception que se font les jeunes du mode de vie de leurs parents et de leur famille constituent de puissants facteurs favorables à la relève agricole. Puisqu'ils ont leurs racines dans l'histoire de l'entreprise et de la famille, nous les appelons des facteurs culturels. Comme les facteurs conjonctu-

rels, nous les avons dégagés des entrevues réalisées auprès de nos répondants et de leurs parents.

Pour apprécier les effets de la socialisation, en particulier la perception par les jeunes du milieu agricole, de la vie à la ferme et de la vie de leurs parents, nous examinons le degré d'enracinement des familles dans le milieu agricole. À l'image du jeune qu'il fallait situer dans sa famille, il s'agit de situer la famille dans le monde de l'agriculture.

Nous verrons, tout au long de cette section, que les jeunes se sont toujours fortement identifiés à leurs parents et au mode de vie agricole. Pour eux, les modèles de la famille ont toujours été jugés satisfaisants, assez satisfaisants en tout cas pour ne pas ressentir le besoin, comme il peut arriver très souvent à l'adolescence, de chercher ailleurs d'autres modèles. Ils vont plutôt, tout au long de leur vie, renforcer ce modèle, y participer de plus en plus activement. Cela sera très évident dans le choix de leur formation et dans les expériences de travail qu'ils vivront avant d'aboutir à la prise en charge de la ferme familiale.

Enracinement dans le milieu agricole

Dans la presque totalité des cas, nous sommes en présence de véritables familles agricoles. En effet, 26 familles sur 30, soit 13 sur 15 pour les filles comme pour les garçons, vivent dans le milieu agricole depuis trois générations ou plus. La moitié des familles sont d'ailleurs sur la même ferme depuis trois générations ou plus (9 cas de filles et 7 de garçons). L'enracinement peut être aussi fort pour ceux qui n'ont pas pu, faute de chance, de moyens ou de lien d'héritage, assumer la relève sur la terre familiale, car un certain nombre ont acheté leur ferme actuelle à proximité de celle des grands-parents dont ils n'ont pas pu hériter. Un autre indicateur d'un fort enracinement agricole des familles de nos répondants, c'est le fait que les deux parents des jeunes qui assument la relève proviennent très souvent de famille d'agriculteurs (18 cas sur 30; 8 filles et 10 garçons).

Ce modèle familial aura d'ailleurs un impact important chez les jeunes puisque plusieurs d'entre eux vont aussi épouser une personne issue du milieu agricole (fille ou fils d'agriculteurs). En effet, dans plus de la moitié des cas, le conjoint ou la conjointe du jeune vient aussi du milieu agricole (8 cas sur 15; 5 filles sur 9, 3 garçons sur 6)⁹. Cette statistique peut difficilement être le fruit du hasard quand on sait que moins de 2% de la population active se retrouve dans le secteur agricole aujourd'hui. Il nous paraît plus juste d'y voir comme une volonté des jeunes de perpétuer le mode de vie agricole qu'ils connaissent. En fait, nous savons que certains de nos répondants

9. De plus, dans les cas où les conjoints (filles ou garçons) ne sont pas issus du milieu agricole, il y en a tout de même 4 sur 7 qui ont une implication sur la ferme, et les 4 y travaillent à temps plein.

ont recherché et privilégié comme conjoint une personne provenant de ce milieu. Le tableau 8 synthétise l'enracinement agricole des familles des jeunes.

TABLEAU 8

L'enracinement dans le milieu agricole

| | Filles | Garçons | Total |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| 3 générations et plus en agriculture | 87% (13 / 15) | 87% (13 / 15) | 87% (26 / 30) |
| 3 générations et plus à la même ferme | 60% (9 / 15) | 46% (7 / 15) | 53% (16 / 30) |
| Deux parents d'origine agricole | 53% (8 / 15) | 67% (10 / 15) | 60% (18 / 30) |
| Conjoint d'origine agricole | 56% (5 / 9) | 50% (3 / 6) | 53% (8 / 15) |

Les activités à la ferme à différents âges

La ferme est le milieu favorable à l'apprentissage à la fois du métier et des rôles qu'on peut y jouer en tant que personne. Lorsque nous demandons aux jeunes ce qu'ils ou elles faisaient sur la ferme avant 6 ans, autour de 12 ans, de 16 ans et de 18-20 ans, nous constatons que filles et garçons sont initiés aux responsabilités de la ferme mais selon des modèles quelque peu différents. En grande majorité, sœurs et frères participent aux travaux de la ferme, mais quand quelqu'un n'y participe pas, c'est le plus souvent une fille qui partage avec sa mère les travaux ménagers.

TABLEAU 9

La participation aux travaux de la ferme

| | Filles | Garçons | Total |
|---|--------|---------|-------|
| Les répondants | 13 | 14 | 27 |
| Tous les frères et sœurs des répondants participaient | 9 | 9 | 18 |

Que fait un enfant à une ferme avant ou autour de 6 ans? Spontanément, la moitié des répondants nous ont parlé de tâches précises en plus des activités de ramassage de fruits ou de roches. Ces tâches précises et régulières, 9 filles et 6 garçons les ont identifiées : aller chercher les vaches, faire les boîtes pour les œufs, donner la moulée, etc. Nous avons retiré de la liste des tâches de nettoyage qui sont, en général, plus pénibles que les autres : filles et garçons les mentionnent comme n'importe quelle autre activité.

Il peut être surprenant de constater que, dès ce jeune âge, 9 garçons et 2 filles conduisent des tracteurs. On en parle comme d'un des plus vifs souvenirs d'enfance. La conduite occasionnelle des tracteurs aurait commencé à 4 ou 5 ans chez les garçons, vers 8 ans chez les filles, mais avec le même plaisir. Pour 3 filles et 4 garçons, la ferme familiale est un véritable terrain de jeux.

Les jeunes, les filles surtout, disent qu'ils suivaient quelqu'un: le père pour 3 filles et 1 garçon, la mère pour 3 filles et 1 garçon. Dans ces derniers cas, la mère assumait la responsabilité de la production à la ferme, le père étant occupé à l'extérieur. On dit: «La ferme, ç'a toujours été ma mère». Donc, ce qui ressort, c'est l'intérêt pour les occupations et les responsabilités de la ferme plus que l'identification à un modèle relié au sexe.

La continuité caractérise l'activité des enfants à la ferme autour de 12 ans. On ramasse toujours des roches et on fait boire les veaux. Par contre, la force physique le permettant, de nouvelles activités s'intègrent normalement. C'est autour de 12 ans que l'on traite les vaches, que l'on soigne vraiment les animaux. C'est à cet âge que d'autres situent leurs premières expériences avec les tracteurs et les machines. Pour d'autres, ce sont les travaux des champs qui prennent de l'importance.

Autour de 16 ans, c'est l'âge du travail à l'extérieur, dans une ferme ou en dehors de l'agriculture ou du retrait partiel ou complet pour étudier (8 filles et de 7 garçons). Par contre, dans le cas de 8 garçons et 1 seule fille, c'est l'âge où l'on assume seul les responsabilités de la ferme.

Entre 18 et 20 ans, 14 des 30 répondants ont travaillé à temps plein à la ferme, 7 étaient encore aux études ou en stage au Québec ou à l'étranger. Le tiers des filles travaillaient à l'extérieur ou s'étaient mariées. Il semble que pour la majorité, plus des deux tiers, les jeux étaient faits. Plus de filles étaient à cet âge en retrait de l'établissement (5 contre 1).

Les détours de l'expérience de travail

Quelle est l'expérience de travail des répondants? C'est vers l'âge de 16 ans que plusieurs jeunes commencent à aller travailler à l'extérieur de la ferme familiale. En fait, peu de ces jeunes exploitants, soit 18%, n'ont aucune expérience de travail en dehors de la ferme. Plusieurs en ont connu et la diversité des milieux de travail est surtout le lot des filles. Plusieurs parmi ces filles et ces garçons ont travaillé en milieu agricole au Québec mais c'est surtout hors de l'agriculture que la liste des emplois des filles s'allonge. Ces dernières ont connu non seulement de plus nombreux emplois, mais elles ont aussi quitté plus souvent le milieu rural que les garçons.

Il est donc exceptionnel qu'une nouvelle exploitante ou un nouvel exploitant soit toujours demeuré dans un univers clos, mais malgré les détours, l'attachement au milieu agricole ne s'est pas démenti pour autant.

L'identification aux parents

L'identification aux parents peut nous permettre de mesurer l'attachement au milieu agricole. En effet, se reconnaître dans un trait de caractère ou dans une façon de penser ou de travailler d'un de ses parents montre bien où loge son identité, l'ancrage dans un groupe d'appartenance. Or, la très grande majorité de nos répondants s'identifient non seulement à un parent mais très souvent aux deux parents (voir tableau 10). Les études sur les entreprises familiales avaient noté cette relation privilégiée entre le père et son fils. HUGRON (1991) parle par exemple d'un lien d'affection et d'admiration réciproque entre le fils et le père. Nos observations permettent d'étendre cette relation à la mère, tant chez le garçon que chez la fille, même si elle n'est pas la propriétaire légale de l'entreprise ou la dirigeante principale.

TABLEAU 10

L'identification aux parents

| | Filles | Garçons | Total |
|----------------------------------|--------|---------|-------|
| S'identifie aux deux parents | 14 | 12 | 26 |
| S'identifie uniquement au père | 1 | 1 | 2 |
| S'identifie uniquement à la mère | 0 | 2 | 2 |

La façon dont ils décrivent leurs parents fait ressortir d'une part des qualités nécessaires pour réussir à la ferme et, d'autre part, des qualités qui expliquent le soutien des parents aux jeunes qui voulaient s'y établir. En effet, les deux parents sont reconnus très souvent comme travaillants (le père, 7 sur 15; la mère, 8 sur 15), et généreux (le père, 9 sur 15; la mère, 7 sur 15). Ce sont les qualités qui ressortent le plus. Être travaillant, avoir l'amour du travail est identifié par les parents comme la principale qualité nécessaire pour réussir à la ferme; il n'est donc pas surprenant de voir les jeunes leur reconnaître cette qualité. Le soutien de leurs parents étant une des principales raisons pour lesquelles ils ont pris la relève, il ne faut pas là non plus se surprendre de la reconnaissance des jeunes envers leurs parents à cet égard. Le côté générosité est peut-être un peu plus fort chez les mères si nous incluons une autre qualité qui revient très souvent (8 fois sur 15), à savoir le dévouement et la servabilité. Il faut noter cependant que ce sont surtout les filles qui mentionnent cet aspect, les garçons voyant plus leur mère comme bonne médiatrice ou négociatrice. Ils s'en servent d'ailleurs pour intercéder en leur faveur auprès de leur père. Nous retrouvons là la trace des rôles attribués traditionnellement aux femmes dans notre société (intercéder, négocier, relations interpersonnelles, être au service de quelqu'un).

D'autres qualités essentielles à la réussite à la ferme sont aussi identifiées, certaines attribuées surtout au père (le côté innovateur, avant-gardiste), d'autres à la mère (le côté fonceur, leader). Les jeunes de notre échantillon s'identifient autant aux

défauts qu'aux qualités de leurs parents. Notons également que cette identification à des qualités ou à des défauts se fait indépendamment de la variable sexe. Les garçons comme les filles s'identifient autant à leur père qu'à leur mère, l'identification reposant davantage sur la base de la personnalité que sur celle des rôles sexuels traditionnels.

La perception du mode de vie agricole

Les jeunes s'identifient à leurs parents, entre autres aux qualités jugées nécessaires par ces derniers pour réussir sur la ferme. Mais les jeunes ont-ils pour autant une perception positive de ce mode de vie? L'évaluation de la vie actuelle sur la ferme comparée à celle vécue par les parents permet de répondre à cette question.

Le premier indicateur que nous utilisons ici est la perception de la vie de leurs parents. Leurs parents sont-ils à plaindre de la vie qu'ils ont menée? Bien qu'il y ait peu de répondants qui plaignent leur père (6 sur 30), il y en a tout de même 15 sur 30 qui plaignent leur mère, surtout les filles. Dans les deux cas, la principale raison de plaindre les parents a trait à la quantité de travail qu'ils ont dû accomplir toute leur vie à la ferme, somme si considérable qu'ils n'ont pu jouir de temps libre, de temps véritablement à eux. Par ailleurs, si on plaint plus la mère que le père, c'est principalement pour deux raisons. D'une part, les enfants plaignent moins leur père parce que, pour lui, la vie à la ferme était le fruit d'un véritable choix, tandis que, pour la mère, cela semble moins évident. D'autre part, la femme devait très souvent combiner le travail à la ferme avec le travail domestique et l'éducation des enfants, ce qui, à leurs yeux, augmentait considérablement sa tâche, d'où d'ailleurs l'impression chez certains (2 filles et 1 garçon) que leur père était trop exigeant à l'égard de leur mère.

Ce qui incite de nombreux jeunes à prendre la relève bien que certains d'entre eux plaignent leurs parents, en particulier les filles qui plaignent davantage leur mère, c'est leur perception de la vie d'aujourd'hui à une ferme. Celle-ci serait plus facile qu'autrefois, entre autres parce qu'on y dispose de plus de temps libre que leurs parents en avaient à l'époque, le partenaire permettant de dégager ce temps libre.

Comme autres indicateurs d'appréciation de vie actuelle à la ferme, notons la perception qu'on a de la vie de famille sur la ferme dans un milieu relativement isolé. Selon les répondants, la vie à la ferme facilite plus qu'elle ne complique la vie familiale. En effet, 10 filles sur 15 et 11 garçons sur 15 croient que cette vie facilite ou facilite beaucoup la vie familiale. Seulement 5 jeunes sur 30 trouvent que cela la complique, ce qui confirme les études de DION (1983), de DAGENAI, LAROSE, SÉVIGNY et DALLAIRE (1988) et de SIMARD et ST-CYR (1990) qui montrent que les femmes considèrent que le travail à la ferme facilite la conciliation entre la vie de famille et le travail, de même que celle de MUZZI et MORISSET (1987) portant sur les jeunes hommes et qui arrive aux mêmes conclusions. Quant à l'isolement relatif en milieu agricole, un seul de nos répondants (1 garçon) se sent isolé.

La formation

Nous avons vu que la socialisation des filles et des garçons était quelque peu différente et que les différences s'accroissaient de telle sorte que dès l'adolescence, la majorité des filles envisagent un avenir en dehors de la ferme familiale. Leur vie semble être ailleurs. Dans cet ailleurs, les filles tentent toujours de garder le contact avec l'agriculture. Cependant, il leur faut des diplômes. Ce qui semble moins évident pour les garçons.

Nous trouvons dans l'ensemble de l'échantillon des degrés de formation diversifiés, d'un diplôme d'études secondaires incomplet au diplôme universitaire de premier cycle en agronomie. Le tableau 11 illustre bien cette diversité. On y note que les filles sont plus scolarisées que les garçons et terminent plus souvent les études qu'elles entreprennent, que ces études soient ou non spécialisées en agriculture. Par contre, les filles semblent plus ambivalentes en ce qui concerne leur choix professionnel. Cette ambivalence se manifeste par l'orientation vers un DEC en sciences pures, un DEC en gestion agricole axé sur la production des légumes et des fruits alors que la ferme paternelle est une ferme laitière et que leurs goûts personnels suggèrent la grande culture. En fait, dans tous ces cas, l'entrevue permet d'exprimer le sentiment que la possibilité d'être le successeur était loin d'être évidente. Le père était déçu de ne pas avoir de garçon, un frère devait prendre la ferme, etc. Les filles ont choisi d'aller vers ce qui leur permettait de gagner leur vie ailleurs.

TABLEAU 11

La formation de base des répondantes et des répondants

| | Filles | Garçons | Ensemble |
|---|--------|---------|----------|
| DEC terminé avec spécialisation en agriculture ou connexe | 4 | 4 | 8 |
| Moins qu'un secondaire V terminé et reconnu au Québec | 1 | 4 | 5 |
| Secondaire V terminé sans formation en agriculture | 4 | 1 | 5 |
| Secondaire V terminé avec formation professionnelle en agriculture ou connexe | 2 | 2 | 4 |
| DEC non terminé | 0 | 3 | 3 |
| DEC terminé sans spécialisation en agriculture | 2 | 0 | 2 |
| Diplôme universitaire sans spécialisation en agriculture | 0 | 1 | 1 |
| Diplôme universitaire hors de l'agriculture plus formation en agriculture | 1 | 0 | 1 |
| Diplôme universitaire avec spécialisation en agriculture | 1 | 0 | 1 |

Même si les filles font certains détours, elles mentionnent spontanément qu'elles ont acquis de la formation pertinente en agriculture ou complété leur formation en suivant des cours par correspondance en comptabilité, en gestion agricole, sur les

pesticides, les engrais ou les lois agricoles. Six filles et un seul garçon nous ont parlé spontanément de cette formation supplémentaire ou complémentaire acquise grâce aux divers services d'éducation permanente, que ce soit des cours par correspondance ou des cours dispensés par des commissions scolaires.

Ces constats nous permettent d'identifier le choix de la formation institutionnelle comme stratégie privilégiée par les filles pour entrer dans la profession agricole, même en dehors de la ferme, dans un emploi connexe, ou s'affirmer comme un successeur éventuel valable. Les filles disent, en effet, qu'il leur faut un diplôme parce qu'elles envisageaient de travailler en agriculture, mais en dehors de la ferme familiale.

L'engagement social des parents

Il est important de relever aussi que certains de nos répondants ont des parents engagés socialement. Ce qui signifie que ces jeunes ont accès à des informations pertinentes et sont proches des courants sociaux progressifs comme les syndicats d'agriculteurs ou les mouvements de femmes en agriculture. L'engagement social des parents peut donc être un indice d'une meilleure information, peut-être d'une plus grande conscience sociale ou de l'intégration à un réseau plus large que la famille. Dans l'ensemble, les parents d'autant de filles que de garçons (8 filles, 8 garçons) ne sont pas engagés socialement, que ce soit à l'intérieur d'un syndicat d'agriculteurs, dans un mouvement de femmes (AFEAS, Fédération des agricultrices), en politique ou en éducation populaire. Cependant, 5 filles sur 15 ont une mère surtout engagée socialement tandis que 4 garçons sur 15 ont un père surtout engagé socialement. Les pères sont surtout actifs dans les syndicats agricoles et en politique; les mères sont engagées chez les femmes collaboratrices, à l'AFEAS et en éducation populaire.

L'engagement social du parent du même sexe semble être un facteur déclencheur de l'évolution de l'identité du nouvel exploitant. Le mouvement des femmes en agriculture porte certainement des fruits, même si pour certaines mères et filles, on ne le proclame pas toujours à voix haute.

*

* *

En conclusion, nous pouvons avancer que c'est leur amour du mode de vie agricole, le soutien de leur famille et la présence d'un partenaire qui motivent les jeunes à s'établir sur la ferme familiale et leur permettent de surmonter à la fois les nombreux obstacles à l'établissement et leurs inquiétudes à l'égard d'une industrie en profonde mutation. Nous pensons que cette conclusion est valable à la fois pour les filles et pour les garçons. Est-ce à dire qu'il n'y a pas de différences dans les résultats de la recherche selon que l'on considère les filles ou les garçons? Non; si nous reprenons chacun des éléments de cette conclusion, soit l'amour du mode de vie, le soutien

reçu de la famille, les obstacles à l'établissement ainsi que les inquiétudes sur l'avenir, nous constatons des différences entre les filles et les garçons.

Les filles doivent affirmer plus clairement que les garçons leur amour du mode de vie, leur désir de s'établir sur la ferme familiale, quitte à provoquer un conflit, à aller chercher le diplôme le plus élevé, à entraîner la famille dans un projet tout neuf. Elles ont, plus souvent que les garçons, un ou des partenaires, mais doivent compter sur une base familiale plus large pour le ou les dénicher. Il arrive en effet que la majorité des filles qui s'établissent proviennent de familles ayant plus d'enfants. Elles rencontrent aussi plus de difficultés financières pour s'établir, en particulier parce qu'elles acquièrent souvent la totalité de l'entreprise familiale. Finalement, plus de filles que de garçons semblent moins préoccupées par les conséquences des accords du GATT sur leurs exploitations.

Colette DUMAS

*École de gestion,
Université du Québec à Montréal.*

Jean-Pierre DUPUIS

École des hautes études commerciales.

Francine RICHER

Groupe de recherche Femmes, Gestion et Entreprises.

Louise ST-CYR

École des hautes études commerciales.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHARD, Gérard, « Sur la reproduction familiale en milieu rural : systèmes ouverts et systèmes clos », 1987 *Recherches sociographiques*, 28, 2-3 : 229-251.
- DAGENAIS, Huguette, Marie-Claire LAROSE, Albert SÉVIGNY et Suzanne DALLAIRE, *La qualité de vie des femmes en agriculture : faits saillants d'une recherche*, La Fédération des agricultrices du Québec et le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe.

- DEBAILLEUL, Guy et Daniel M. GOUIN, « Le développement des formes de co-exploitation en agriculture 1988 au Québec : un bilan et une interprétation », *Actes du colloque sur la co-exploitation en agriculture*, Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 8-25.
- DÉPATIE, Sylvie, « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au 1990 XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 : 171-198.
- DION, Suzanne, *Les femmes dans l'agriculture au Québec*, Longueuil, Les Éditions La Terre de chez nous, 1983.
- DUMAS, Colette, *Daughters in Family-Owned Businesses. An Applied Systems Perspective*, Santa Barbara, 1989 California, The Fielding Institute. (Thèse de doctorat non publiée.)
- FILTEAU, Odette et G. Raymond LALIBERTÉ, *Les divers cheminements de la relève agricole francophone 1987 au Québec*, les cahiers du Laboratoire de recherche en administration et politique scolaires, Québec, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval. (Série Étude et Recherche, 4.)
- HAMEL, Thérèse et Michel MORISSET, *Les agricultrices au Québec : tendances et perspectives*, Québec, 1994 Groupe de recherche en économie et politique agricole, Département d'économie rurale et département d'administration et politique scolaire, Université Laval.
- HUGRON, Pierre, *L'entreprise familiale. Modèle de réussite du processus successoral*, Montréal, L'Institut de recherches politiques et Les Presses des hautes études commerciales, 1991.
- JARNUSZKIEWICZ, Agnès et Michel MORISSET, « Le système agro-alimentaire québécois : un portrait », 1988 dans : Serge LEBEAU et Michel MORISSET (dirs), *Changer l'agriculture ou s'intégrer*, Actes du colloque tenu du 9 au 11 novembre 1987, Québec, Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Université Laval, 67-89.
- JEAN, Bruno et Oleg STANEK, « La ferme familiale. Survivance du passé ou formule d'avenir ? », *Réseau*, 1992 12-17.
- MACKENZIE, Francine, Serge LEBEAU et Michel MORISSET (dirs), « Changer l'agriculture ou s'intégrer », 1988 *Actes du Colloque des femmes en agriculture*, tenu du 9 au 11 novembre 1987, Québec, Université Laval, Groupe de recherche en économie et politique agricoles.
- MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation), *Orientations du ministère de 1992 l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en matière de condition féminine en milieu agricole 1992-1995*, Québec, Gouvernement du Québec, MAPAQ, Direction des services aux agricultrices.
- MORISSET, Michel, *Agriculture familiale ou capitaliste au Québec au XX^e siècle*, Paris, Université de Paris 1982 VIII. (Thèse de doctorat.)
- MORISSET, Michel et Suzanne DION (dirs), « L'avenir de l'agriculture », *Les femmes dans l'agriculture au 1983 Québec*, Longueuil, Les Éditions La Terre de chez nous, 107-112.
- MORISSET, Michel et Isabelle ÉTHIER, *Le travail des femmes en production laitière*, Québec, Groupe de 1987 recherche en économie et politique agricoles, Université Laval.
- MUZZI Patrick et Michel MORISSET, *Les facteurs de réussite ou d'échec de l'établissement en agriculture 1987 au Québec*, Québec, Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Département d'économie rurale, Université Laval.
- PARENT, Diane, « De la ferme familiale à l'entreprise agricole : les agriculteurs et les agricultrices parlent 1993 du changement », *Communication et Organisation. Le changement organisationnel, une perspective communicationnelle*, 3 : 157-183.
- PERREAULT, Yvon G., *L'entreprise familiale. La relève : ça se prépare !*, Montréal, Les Éditions transcon- 1993 tinentalles et la Fondation de l'Entrepreneurship.

- SIMARD, Myriam et Louise ST-CYR, *L'accès à la propriété et au financement agricoles par les femmes au Québec : obstacles financiers et socio-culturels*, Hautes études commerciales, Le Groupe Femmes, Gestion et Entreprises. (Cahier de recherche 91-01.) 1990
- TREMBLAY, Réal-Yves et Pascal VAN NIEUWENHUYSE, *Les problèmes de la relève agricole*, Québec, 1975 Agriculture Québec, L'Éditeur officiel du Québec.
- TROTTIER, Mariette, *La situation économique des productrices agricoles au Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal. (Mémoire de maîtrise en sociologie.) 1984